



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

appels d'urgence

Question écrite n° 66912

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'éventualité d'installer un numéro d'urgence téléphonique pour « l'alerte vieillesse » plus spécialement destiné aux personnes âgées et isolées leur permettant de faire appel pour tout besoin sans avoir à distinguer entre les numéros existant 15, 17 et 18 dont souvent ils ne savent pas faire la différence. Il lui demande si un tel projet est envisageable.

Texte de la réponse

En France, les numéros d'urgence sanitaire, le 15 (SAMU) et le 18 (pompiers) sont largement connus et utilisés. En ce qui concerne les personnes âgées, le Gouvernement s'est attaché à développer un numéro national d'écoute destiné spécifiquement aux personnes âgées et aux adultes handicapés victimes de faits de maltraitance, le 39 77, mis en service le 5 février 2008. Ce numéro national unique, destiné aux personnes âgées victimes de faits de maltraitance et à leur entourage, privé ou professionnel, leur permet de signaler ces faits : violences physiques (coups, brûlures...), violences psychiques ou morales (langage irrespectueux ou dévalorisant, abus d'autorité...), violences matérielles et financières (vols, escroqueries...), violences médicales ou médicamenteuses (manque de soins, non prise en compte de la douleur...), privations de droits (limitation de liberté de la personne, privation de droits civiques...), négligences actives (sévices, abus, abandons), négligences passives (négligences relevant de l'ignorance, de l'inattention de l'entourage). Une équipe pluridisciplinaire (psychologues, travailleurs sociaux, juristes...) chargée d'écouter, de soutenir et de conseiller les appelants les orientera après une première analyse de la situation, vers une prise en charge de proximité. Par ailleurs, le plan Alzheimer 2008-2012, présenté à Nice le 1er février 2008, prévoit la création d'une porte d'entrée unique pour les personnes malades d'Alzheimer, sur la base d'une maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) et la mise en place d'un numéro de téléphone unique qui permettra de joindre également la MATA la plus proche et les coordonnateurs. Pour ces raisons, le Gouvernement n'entend pas créer de nouveau numéro spécifique pour les personnes âgées en difficulté. Plus qu'un numéro de téléphone unique, il paraît important de développer, pour les personnes âgées dépendantes, des moyens techniques facilitant la mise en contact avec les professionnels. C'est pourquoi une réflexion est actuellement menée dans la continuité de la première table ronde dédiée aux technologies de l'autonomie, au vieillissement et à l'emprunt national, organisée le 7 décembre 2009 au secrétariat d'État chargé des aînés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66912

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11942

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3179